

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

DELIBERATION n°39/2021

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DE
LA BIBLIOTHEQUE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	18
Excusés :	9
Pouvoirs :	6
Votants :	24

SÉANCE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 30 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jean-Marie ROUAN, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Emile BEZZONE, Pierre BRANCATO, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Eric ROMAN, Sandrine BRUNET.

PROCURATIONS : Emile BEZZONE qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Jeannot MANCINI qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Stéphane GARAVAGNO ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Monsieur le Maire rappelle que l'Association des Amis de la Bibliothèque concourt depuis de nombreuses années au bon fonctionnement de la Médiathèque Municipale, grâce à la participation active et bénévole de ses membres.

Cette coopération avait fait l'objet d'une convention signée le 31 mai 1990 entre la Commune et l'association, modifiée le 1^{er} janvier 2009.

Le récent décès de la Présidente et la recomposition du bureau de l'association, a entraîné la nécessité de réaffirmer ce partenariat, et d'en revoir les modalités.

Plusieurs réunions et échanges entre les acteurs de la Commune et de l'association ont permis de mettre à jour le mode de fonctionnement entre la Commune et l'association.

Monsieur le Maire indique que la convention annexée est à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

DECIDE DE METTRE FIN à la convention du 1^{er} janvier 2009.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec « l'Association des Amis de la Bibliothèque » qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2021.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 7 JUIL. 2021
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 7 JUIL. 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

